



Mon employeur dit que j 'ai pris 1 jour de congé payé

Par lilirose

bonjour

j ' ai eu ma fiche de paie du mois de janvier 2022

sur ma fiche de paie c est écrit congés payés pris du samedi 1 janvier (jour travaillé normalement) mais férié .

dimanche 2 et lundi 3 janvier sont mes jours de repos _ 1 jour de congé payé pris .

j ' ai discuté avec mon employeur, elle m ' a dit que son comptable a dit que c 'était normal . je ne comprend pas! comment j 'a put prendre 1 jour de congé payé sur un samedi férié et dimanche et lundi mes jours de repos ' en congé payé. pouvez vous me l 'expliqué . merci du retour

Par janus2

Bonjour,

Avez vous travaille le 1er janvier ? Quelle est votre convention collective ?

Par Lilirose

Bonjour non car samedi est décembre a férié 1 janvier et ma patronne a fermé la boutique du 24 au 3 janvier

Par kang74

Bonjour

Si votre patronne a fermé l'entreprise à partir à partir du 24 Décembre c'est qu'elle a dû vous faire poser des CPs pour la période, et pas qu'un ...Donc combien en tout ?

Depuis quand travaillez vous pour cette entreprise ?

Êtes vous en jours ouvrables (2.5cp/moi) ou ouvrés (2.08/mois)?

Par Lilirose

Bonjour je travaille à la boutique depuis novembre 2021

Et j ai déposé 4 jours .du 28 au 3 janvier merci pour vos réponses . 2 ,5 par mois

Par Lilirose

Au mois de décembre elle m à enlever 4 jours congé pris ce qui est normal !.merci à vous

Par kang74

Euh ... Si la boutique était fermée à partir du 24, vous faisiez quoi du 24 au 28? Du sans solde ?

Bon les jours fériés sont indemnisés à partir d'une ancienneté de 3 mois .

Ce qui explique que le 1er Janvier était bien en CP si vous vouliez être payé pour cette absence .

Je serais étonnée qu'elle vous ai compté le Dimanche et le Lundi en CP puisque vous commenciez votre semaine pour le lundi (et cela aurait eu un impact sur votre horaire de la semaine) et que le dimanche ne compte pas.

Donc du 28 inclus au 1 er, je compte 5 jours de CP et pas 4 (jours ouvrables = tous les jours sauf le dimanche sauf exception)

Article L3133-3

Modifié par LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V)

Le chômage des jours fériés ne peut entraîner aucune perte de salaire pour les salariés totalisant au moins trois mois d'ancienneté dans l'entreprise ou l'établissement.

Ces dispositions s'appliquent aux salariés saisonniers si, du fait de divers contrats successifs ou non, ils cumulent une ancienneté totale d'au moins trois mois dans l'entreprise.

Ces dispositions ne s'appliquent ni aux personnes travaillant à domicile, ni aux salariés intermittents, ni aux salariés temporaires.

Par Lilirose

Bonsoir

Mon emploi du temps est du mardi au vendredi je travaille chez moi et le samedi de 10 h à 13h je travaille à la boutique ,et je met en place avec mon employeur mon planning de la semaine le dimanche et lundi sont mes jours de repos .mes congés sont comme la fermeture de la boutique fermeture du 25 au 3 janvier je pense que ce sera plus clair , pour vous merci pour votre attention

Par kang74

Les congés sont normalement calculés en semaine .

Vu que vous n'avez pas l'ancienneté suffisante pour que les jours fériés ne comptent pas en CP cela fait le 25,27,28,29,30,31 en CP en Décembre soit 6 jours en CP et 1 jours en Janvier, le 1 er .

A moins que vous ayez rattrapé les 3 heures du 25 la semaine de Noel, à moins que vous ayez eu du sans solde

En jours ouvrables, une semaine de CP = 6 jours quelque soit les jours travaillés dans la semaine du lundi au samedi .

Si sur la semaine du 3 au 7 Janvier, vous avez fait vos heures de la semaine, vous n'étiez pas en CP le Lundi : si vous aviez été considérée en CP le Lundi, vu que c'est habituellement votre repos, vous auriez fait moins d'heure dans la semaine .

Le problème c'est qu'en démarrant en Novembre vous n'aviez pas le solde suffisant de CP pour ses 7 jours de CP : elle vous a posé ce qu'elle a pu par anticipation (4/5) : est ce que les jours restant étaient du sans solde, ou sont à rattraper, je ne sais pas .

Parce que du 25 au 1er cela fait 7 jours de CP normalement : pas 4 .

Par Lilirose

Bonjour

Merci pour votre réponse